

Conditions Générales de Vente

Emplacements camping

Pour les réservations en camping-caravaning, le solde du séjour est intégralement payable le jour d'arrivée.

Les préférences formulées lors des réservations (N° d'emplacement précis, ombre ou pas, emplacement côte à côte...) seront satisfaites dans la mesure de nos possibilités, sans engager la responsabilité du camping.

La taxe de séjour est à régler en même temps que le solde de votre séjour. Le solde se fait à l'arrivée et tout montant est dû.

L'installation se fait pour une durée de 24h. Au-delà une nuitée supplémentaire est considérée en cours.

Le règlement intérieur (disponible sur simple demande) doit être respecté par tous les clients.

Locatifs

Toute réservation sera effective et ne pourra être confirmée qu'à réception du contrat de réservation accompagné d'un règlement de 25% à titre d'arrhes (ordre : trésor public).

La taxe de séjour est à régler en même temps que le solde de votre séjour.

La location est personnelle, il est interdit de sous-louer ou de céder votre location à un tiers.

Le solde de la location devra être payé le jour de votre arrivée, seuls les suppléments éventuels dus à une modification du contrat établi devront être payés.

En cas de déclaration inexacte du preneur, le présent contrat sera résilié de plein droit et les sommes versées resteront acquises au loueur. En cas de départ anticipé, aucun remboursement ne sera effectué.

En cas d'annulation, aucun remboursement ne pourra avoir lieu moins de 30 jours avant la date d'arrivée, sauf en cas de force majeure (décès de parents proches, maladie grave ou accident du demandeur, son conjoint ou ses enfants), sur présentation d'un justificatif.

Tout locataire doit se présenter à son arrivée au bureau d'accueil, muni de son contrat pour recevoir les clés de la location.

Un dépôt de garantie de 200.00 € sera demandé pour couvrir les éventuels dégâts qui pourraient intervenir dans nos locations. Il sera restitué à votre départ après l'inventaire et la remise des clés. En cas de dégradations, une retenue sera effectuée en fonction du coût financier de la réparation ou de remplacement..

Un inventaire vous a été adressé avec le contrat, veuillez le contrôler à votre arrivée et notifier toute réclamation dans les 12 heures. A défaut, les lieux, inventaires et matériel seront réputés conformes et en bon état.

Le nettoyage de la location est à la charge du locataire. En fin de séjour, la location doit être restituée en parfait état de propreté. Dans le cas contraire, une somme de 50 € sera demandée pour le nettoyage.

Apporter draps et taies d'oreillers. Mobil-home équipé de couvertures polaires, climatisation, TV, terrasse, salon de jardin.

Le règlement intérieur (disponible sur simple demande) doit être respecté par tous les clients